

**ARRETE DE
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL DE L'UFR
EJCAM**

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;
Vu les Statuts de l'EJCAM approuvé par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 25 avril 2017 ;
Vu l'arrêté électoral en date du 9 février 2024, l'arrêté électoral modificatif 1 en date du 27 février 2024, l'arrêté électoral modificatif 2 en date du 19 mars 2024
Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :

Collège : Collège B

Sièges à pourvoir : **1 titulaire**
 Inscrits : **10**
 Votants : **5**
 Bulletins blancs ou nuls : **0**
 Suffrages valablement exprimés : **5**
 Taux de participation électorale : **50 %**
 Quotient électoral : **5**

Ont obtenu :

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
MCF	5	1		1

Sont élus :

Listes	Sièges	Noms	
		Titulaires	Suppléants
MCF	1	LUKASIK Stéphanie	TOMASELLA CLAIRE

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'EJCAM et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Directeur de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 4 AVRIL 2024

Pour le Président et par délégation,
La directrice de l'EJCAM


AMIEL Pauline
